

	<p style="text-align: center;">SERVICES PUBLICS CFE-CGC 15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS</p> <p style="text-align: center;">☎ 01.44.70.65.90 e-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p>
---	--

<p>Déclaration préalable CCFP</p> <p>9 mars 2018</p>
--

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

C'est dans un contexte particulier qu'intervient le CCFP, au lendemain de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, proclamée par les Nations Unies en 1977.

Selon une étude récente de l'IPSOS, le harcèlement et les violences sexuelles arrivent en tête des principales difficultés auxquelles sont confrontées les femmes et les jeunes filles, suivies par les violences domestiques. Arrivent en 3^e position les discriminations sociales, économiques et professionnelles, qui se traduisent par l'absence d'égalité, notamment salariale, par des difficultés pour accéder aux responsabilités ou simplement au travail et à l'éducation.

Si des progrès sensibles ont été constatés en France, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire d'accélérer et de conforter encore ces évolutions, s'agissant par exemple de l'accès des femmes à des responsabilités majeures au sein des instances dirigeantes du secteur public comme du secteur privé.

Il est tout aussi indispensable et urgent de faire évoluer les mentalités en matière de lutte contre le harcèlement et contre toutes les violences faites aux femmes.

Le Président de la République a annoncé faire de l'égalité femmes/hommes une grande cause nationale.

Si cette annonce ne peut que nous satisfaire, elle n'aura de réelle portée que si elle s'accompagne de mesures ambitieuses et de moyens humains et financiers à la hauteur de cet enjeu de société.

Pour ce qui nous concerne, l'égalité professionnelle, c'est, en premier lieu, assurer l'égalité salariale et professionnelle. Dans le public, l'écart de rémunération s'élève à 26%, qu'il soit lié à la carrière, à la part variable de la rémunération, à la dévalorisation de certains métiers ou au temps de travail.

Pour mettre fin à ces états de fait, il est impératif de lutter contre les inégalités de carrière, et notamment contre celles encore trop marquées d'accès aux fonctions d'encadrement supérieur dans la fonction publique.

Il est tout autant indispensable de lutter contre les inégalités salariales, de revaloriser les métiers à prédominance féminine dans le secteur public et de promouvoir effectivement la mixité des métiers et des filières.

Il est enfin nécessaire de garantir l'égalité salariale femmes/hommes aussi bien pour les fonctionnaires que pour les agents non titulaires. En effet, les femmes recrutées comme contractuelles sont doublement pénalisées en termes de rémunération, en raison des inégalités salariales hommes/femmes et en raison de celles qui existent entre fonctionnaires et agents non titulaires. Les contractuels connaissent de fortes disparités de rémunération à l'embauche comme en cours de carrière, à métier équivalent. Pour la plupart d'entre eux, leur rémunération repose sur des négociations avec l'employeur public et non pas sur des critères aussi clairement définis que ceux des fonctionnaires.

En second lieu, il ne pourra réellement et concrètement être question d'égalité professionnelle qu'en promouvant la parentalité partagée, ce qui passe par des mesures toutes simples mais qui tardent à se mettre en place et à se développer partout, comme une organisation du travail permettant à toutes et à tous une meilleure articulation entre vie personnelle et professionnelle, en limitant par exemple les horaires atypiques ou décalés.

Une parentalité partagée passe aussi par des mesures d'accompagnement incitatives, comme une meilleure indemnisation du congé parental, un allongement du congé de paternité, qui devrait revêtir un caractère obligatoire, ou une extension du congé maternité à toutes les agentes publiques, quel que soit leur statut, et un allongement à 18 semaines, comme le préconise l'Organisation internationale du travail (OIT). Il est, en outre, nécessaire de développer les lieux d'accueil pour la petite enfance.

L'égalité professionnelle femmes/hommes passe, enfin, par la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Cette lutte doit se décliner de plusieurs façons :

- En faisant de la prévention des violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociation avec les représentants des personnels dans toutes les administrations,
- En protégeant l'emploi et la carrière des victimes,
- En formant et en sensibilisant les professionnels, les représentants des personnels et les l'ensemble des agentes et des agents publics,
- En maintenant les missions et les moyens des CHSCT et en mettant en place des référents indépendants et formés pour accompagner les victimes.

Comme vous l'avez compris, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur pour nous.

Il ne saurait toutefois être le seul, l'égalité est, en effet, une des valeurs essentielles de la société dans son entier et, bien entendu, de la fonction publique.

Je citerai, à titre d'illustration :

- L'égal accès à la fonction publique, garanti par le concours ou par la prévention et l'inclusion des agentes et des agents en situation de handicap,
- L'égalité de traitement entre agentes et agents placés dans la même situation, que ce soit en termes de rémunération, de formation ou de déroulement de carrière,
- L'égalité de traitement des usagers des services publics, qui doivent avoir accès aux services publics partout, dans des conditions à la fois comparables et adaptées à leurs besoins et à leur situation.
- L'égal accès à l'éducation, à la culture, aux soins, aux secours, à la solidarité.

L'égalité c'est aussi l'impartialité, la neutralité, la transparence ou l'indépendance.

En tout état de cause, qu'il s'agisse de l'égalité professionnelle, inscrite à l'ordre du jour du présent CCFP, ou des valeurs de la fonction publique et des services publics, la fédération des services publics CFE CGC est et restera mobilisée aux côtés des agentes et des agents publics et aux côtés des usagers des services publics.

Je vous remercie de votre attention.